Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260114-26_01_14_03-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE LA FORET
Séance du 14 janvier 2026

L'an deux mil vingt-six, le 14 janvier à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de Saint Sulpice la Forêt, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Yann HUAUMÉ, Maire de Saint Sulpice la Forêt.

MEMBRES EN EXERCICE : 14
MEMBRES PRESENTS : 12
MEMBRES VOTANTS : 14 (13 au point n°3)

Étaient présents : Y. HUAUMÉ, A. PINÇON. POUNEMBETTI, , Y. PICARD, T. ANFRAY, S. DOREL, T. GALLE, L. LEMARCHAND, F. LACOLLEY, V. PIQUET, B. VAGNEUR, C. WEISS formant la majorité des membres en exercice.
Étaient absents excusés : M-H. FINET a donné pouvoir à S. DOREL
A. LORET a donné pouvoir à Y. PICARD
Secrétaire de séance : C. WEISS
Date de convocation : 7 janvier 2026
Date d'affichage de la convocation : 9 janvier 2026
Date de publication : 19 janvier 2026

N°26-01-14/03

Rapporteur Monsieur le Maire

FINANCES / PRÉFECTURE / DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) / ET DE LA DOTATION DE SOUTIEN À L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) / TRAVAUX D'ISOLATION DE LA SALLE DU CONSEIL / DÉLIBÉRATION

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR),
Vu les articles L 2334-32 et suivants du CGCT,
Vu le budget communal,

Il est proposé au Conseil Municipal de demander une subvention au titre de la DETR et de la DSIL dans le cadre de travaux d'isolation de la salle du conseil.

Le coût du projet s'élève à 12 590€ H.T

Ce projet peut être financé au titre de la DETR à 40% HT et/ou de la DSIL pour lequel nous souhaitons un taux de subvention de 20% soit une subvention totale de 60%

Envoyé en préfecture le 19/01/2026
Reçu en préfecture le 19/01/2026
Publié le
ID : 035-213503154-20260114-26_01_14_03-DE

Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DÉPENSES	Montant (H.T.)	RECETTES	Sollicité ou acquis	Montant (H.T.)
Travaux d'isolation de la salle du conseil	12 590	DETR DSIL	 Sollicitée	 7 554
		Part de la collectivité		5 036
COÛT TOTAL PRÉVISIONNEL (HT)	**12 590**			**12 590**

L'échéancier de réalisation de ce projet sera le suivant :
Le projet sera réalisé à compter du 2ème semestre 2026 et il a été inscrit au Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI).

Monsieur le Maire précise que le dossier de demande de subvention comportera les éléments suivants :

- Une note explicative.
- La présente délibération du Conseil Municipal adoptant l'opération et arrêtant les modalités de financement.
- Le plan de financement prévisionnel précisant l'origine ainsi que les montants des moyens financiers et incluant les décisions accordant les aides déjà obtenues tel que mentionné ci-dessus.
- L'échéancier de réalisation de l'opération et des dépenses comme indiqué ci-dessus.
- Une attestation de non-commencement de l'opération et d'engagement à ne pas en commencer l'exécution avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 13 voix pour (Monsieur Anfray ne prend pas part au vote):

↳ Accepte les travaux portant sur l'isolation de la salle du conseil.

↳ Adopte le plan de financement exposé ci-dessus d'un montant 12 590€ H.T et s'engager à inscrire les montants nécessaires au Budget primitif.

↳ Sollicite une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et de la Dotation de Fonds de Soutien à l'Investissement (DSIL).

↳Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Pour extrait certifié
Conforme au Registre,

La secrétaire de séance
Camille WEISS

Le Maire
Yann HUAUMÉ

MAIRIE de SAINT-SULPICE-la-FORÊT
Ille-et-Vilaine